

SITUATION ADMINISTRATIVE

Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Seine et Marne a fait l'objet d'une révision approuvée le 4 février 2004, par arrêté préfectoral n° 04 DAI 2 IC 042.

La collecte des ordures ménagères est effectuée par la société Aubine et gérée par la communauté de communes de la Plaine de France.

ETAT ACTUEL

Le tri sélectif est mis en place.

Les déchets ménagers sont collectés deux fois par semaine : le lundi et vendredi.

Les déchets recyclables sont collectés 1 fois par semaine : le lundi.

Les déchetteries.

Il n'en existe pas sur la commune.

La déchetterie la plus proche est située à Dammartin-en-Goële (Proximité de la DDE).

Les encombrants sont également collectés sur la commune de Moussy-le-Vieux, (commune, membre de la Communauté de Communes de la Plaine de France, où les encombrants sont collectés, la plus proche de Rouvres).

Les moyens mis en œuvre, à l'échelle communale et intercommunale, concernant la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif sont satisfaisants et répondent aux objectifs fixés par le plan départemental.

PROSPECTIVE

Les perspectives e développement envisagé par le présent Plan Local d'Urbanisme, par leur caractère très limité, sont sans impact significatif sur l'état actuel.